ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais d'appareillage

Question écrite n° 50635

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur le remboursement des protheses auditives. En effet, les progres technologiques sont tels dans ce domaine que le montant de certains appareillages s'eleve a plus de 15 000 francs, le renouvellement de ces protheses est frequent, or le remboursement par la securite sociale est infime. De plus, en cas de surdite totale une seule prothese est prise en compte. La prise en charge par l'assure est donc elevee, de nombreux patients doivent renoncer a beneficier des avancees scientifiques dans ce domaine. Devant cet etat de fait qui engendre une inegalite manifeste, elle lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour ameliorer le remboursement des protheses auditives.

Données clés

Auteur : Mme Jacquaint Muguette
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50635
Rubrique : Assurance maladie maternite : prestations
Ministère interrogé : santé et sécurité sociale
Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1859